

“Solidarité et Culture dans vos communes !”

Appel à projets **2010**
destiné aux jeunes des Missions Locales

Clôture
des candidatures
le 31 mai 2010



Fondation Dexia France

www.fondationdexiafrance.org

sous l'égide de la Fondation de France



Conseil national des missions locales



Le cadre de l'appel à projets 2010 de

1 Thème retenu

« Solidarité et Culture dans vos communes! »

2 Destinataires

Les missions locales et leurs animations régionales, exclusivement.

3 Objectifs

Les projets présentés par les missions locales devront **permettre aux jeunes d'être des citoyens actifs dans leurs communes en proposant des actions concrètes de solidarité et de culture.**

• LES ACTIONS DANS LE DOMAINE DE LA SOLIDARITÉ :

Ces **projets collectifs** de jeunes pourront concerner de nombreux domaines d'actions de solidarité dans les communes tels que le **logement**, le **transport**, l'échange de **services**, l'aide à la **mobilité** et le **cadre de vie**. Il pourra s'agir aussi de projets en faveur de l'**éco-citoyenneté** ou des actions de socialisation rapprochant les générations dans les quartiers et permettant de **lutter contre les discriminations**.

• LES ACTIONS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE :

Dans le cadre du programme de mécénat de Dexia intitulé « **Culture pour tous** », la Fondation souhaite encourager des projets favorisant l'accès des jeunes à la culture.

Aussi, les jeunes pourront être à l'initiative de projets de **partenariat avec les musées, bibliothèques, médiathèques et acteurs culturels de la ville**. Par ailleurs, la Fondation soutiendra la mise en place de **chantiers de jeunes valorisant le patrimoine des villes**. Ces chantiers (tels que la restauration de lavoirs, fours, puits, fontaines, murs d'enceinte, etc.) pourront être **labellisés par la Fondation du Patrimoine** qui validera la faisabilité des projets et, le cas échéant, apportera son soutien financier à leur mise en œuvre.

4 Calendrier

15 mars 2010	Ouverture de l'appel à projets
31 mai 2010	Clôture de l'appel à projets
26 septembre 2010	Annonce des projets retenus

5 Nature du projet

L'appel à projets concerne le réseau des missions locales et leurs animations régionales. Chaque mission locale ne peut présenter qu'**un seul projet**. Pour les animations régionales, le projet présenté devra concerner plusieurs missions locales de la région.

Les projets doivent être concrets et mis en place avec les jeunes fréquentant la mission locale. Il s'agit d'une action conduite par la mission locale ou l'animation régionale. Seule la mission locale ou l'animation régionale peut être destinataire des fonds de la Fondation, si son projet est retenu.

6 Les critères de choix

• **L'implication des jeunes** : Les jeunes de la mission locale doivent être impliqués dans le montage du projet qui répond à une attente de leur part. Leur mode de participation au projet et notamment la mixité fille-garçon dans le montage du projet est un élément déterminant pour la Fondation.

• **La collaboration avec les institutions locales** : Les projets doivent permettre aux jeunes de réaliser des actions concrètes qui nécessiteront généralement une collaboration avec les institutions locales.

• **La diffusion des projets dans les communes** : Les jeunes devront, dans la mesure du possible, associer une large population à leurs actions notamment en informant ou en invitant les habitants de leur quartier.

la Fondation Dexia France www.fondationdexiafrance.org

7

Le financement des projets

La Fondation Dexia apportera un don de l'ordre de 2 000 à 8 000 euros par projet retenu. Il sera versé à la mission locale ou à l'animation régionale. Ce don, pour les chantiers de jeunes valorisant le patrimoine, pourra bénéficier d'un abondement de la Fondation du Patrimoine.

Chaque année, près de quarante projets peuvent être financés.

8

La sélection des projets

Les projets présentés dans le cadre de « l'appel à projets » sont sélectionnés par le Comité des salariés de la Fondation aidé du Comité de pilotage, comité qui comprend notamment des représentants de missions locales et du Conseil national des missions locales.

9

L'affectation des financements

La décision d'affecter des financements aux projets sélectionnés est prise par le Comité exécutif de la Fondation Dexia, comité composé de personnalités extérieures reconnues pour leur savoir et leur expertise dans le domaine de la jeunesse et de l'insertion sociale et professionnelle.

10

La présentation des projets

Les missions locales ou les animations régionales qui souhaitent présenter un projet **doivent télécharger « le dossier de candidature de l'appel à projets 2010 »** en se connectant sur le site de la Fondation Dexia : www.fondationdexiafrance.org (rubrique : insertion citoyenne - dossier de candidature).

Toutes les informations pour remplir le dossier-type de candidature sont disponibles sur le site de la Fondation.

Attention : Une fois rempli, le dossier de candidature doit être mis en ligne sur le site de la Fondation au plus tard le 31 mai 2010, date de clôture de l'appel à projets.

11

L'École de la Citoyenneté

La Fondation Dexia France a créé avec le Conseil national des missions locales une École de la citoyenneté.

Réservée aux jeunes âgés de 18 à 25 ans accompagnés par les missions locales, **cette formation sensibilise les jeunes aux valeurs de la démocratie** et à son fonctionnement, les entraîne à des pratiques d'expression orale et écrite qui leur seront utiles dans leur recherche d'emploi et les amène à une culture de dialogue.

Cette formation prise en charge à 100 % par la Fondation Dexia France se déroule sur 5 jours à Paris-La Villette.

Les jeunes qui participent aux appels à projets de la Fondation sont prioritaires pour s'inscrire à l'École de la Citoyenneté.

Pour plus d'informations sur l'École et inscrire des jeunes : www.fondationdexiafrance.org (rubrique insertion citoyenne - École).

La Fondation Dexia France

Placée sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation Dexia France a été créée par la banque Dexia.

La Fondation Dexia France intervient, depuis 2002, en faveur de l'insertion citoyenne des jeunes.

Certains jeunes ont particulièrement du mal à construire leur rôle de citoyen. Abstention aux élections, manque d'intérêt pour l'action publique, perte de confiance dans les institutions ; leur participation à la vie de la cité est problématique.

C'est particulièrement le cas des 150 000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire avec une faible qualification et sans perspective immédiate de travail. Cumulant souvent d'autres handicaps, familiaux, sociaux, personnels, ces jeunes vivent parfois une longue période d'exclusion sociale et professionnelle. Ils sont accueillis dans les 400 missions locales chargées de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Sur l'ensemble du territoire, 7 000 conseillers aident ces jeunes à surmonter leurs difficultés et leur apportent un appui dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits et à la citoyenneté.

C'est pour eux que la Fondation a souhaité s'engager en signant, en 2002, un premier protocole d'accord avec le Conseil national des missions locales qui a été renouvelé en 2005. Aussi, la Fondation lance chaque année un appel à projets auprès des missions locales afin de les aider à créer ou à inventer, avec les jeunes, de nouvelles formes d'accès à la citoyenneté. En sept ans, plus de 500 projets citoyens ont été présentés à la Fondation ; 258 d'entre eux ont bénéficié d'un financement et plus de 25 000 jeunes en insertion ont déjà été concernés par les actions de la Fondation.

Les projets lauréats de la Fondation, répartis **sur l'ensemble du territoire**, privilégient la prise de parole, le débat citoyen et permettent souvent de déboucher sur des propositions aux élus. Elles sont souvent le « passage préalable » à une **prise de conscience citoyenne** qui permet à ces jeunes de s'exprimer et d'agir dans les villes et les quartiers de façon constructive.

Le Comité exécutif

Le Comité exécutif de la Fondation définit la stratégie de la Fondation et décide des actions et des financements. Il est composé de 10 membres dont 5 externes à la banque.

Le Comité des salariés

Les salariés de Dexia participent à la vie de la Fondation depuis sa création en 1993.

Le Comité des salariés, composé de 30 salariés de l'entreprise qui se sont portés volontaires, contribue au développement de la Fondation, examine les projets présentés et participe à leur sélection. De nombreux salariés de la banque sont aussi investis dans le parrainage de jeunes de missions locales.

Le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage rassemble des représentants du Conseil National des missions locales, des directeurs de missions locales et des animateurs régionaux. Il aide la Fondation à mobiliser le réseau des missions locales et apporte son expertise au Comité des salariés de la Fondation pour la sélection des projets.

Fondation Dexia France

- Michel BLANC, Président
- Aulde COURTOIS, Secrétaire générale
- Nathalie PLASSE, Directrice des programmes

E-mail : nathalie.plasse@dexia.com

Site internet : www.fondationdexiafrance.org

Téléphone : 01 58 58 79 25 - Fax : 01 58 58 68 20



Fondation Dexia France

1, Passerelle des Reflets • Tour Dexia La Défense 2 • TSA 92202 • 92919 LA DEFENSE Cédex
Téléphone : 01 58 58 79 25 • Fax : 01 58 58 68 20 • E-mail : nathalie.plasse@dexia.com
www.fondationdexiafrance.org

Sous l'égide de la Fondation de France

